





PRINCIPAL MILIEU DÉTRUIT PAR ARTIFICIALISATION EN OCCITANIE

Quelle est l'évolution de l'artificialisation des milieux naturels?





Il apporte ainsi un premier niveau d'information sur l'évolution des paysages et des milieux et offre un éclairage sur la situation du territoire vis-à-vis du défi n°1 de la Stratégie régionale de la Biodiversité: Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040.



A l'échelle de la région Occitanie, **5 570 ha de** prairies, pelouses et pâturages naturels ont été perdus au profit de l'artificialisation entre 1990 et 2018, soit quasiment l'équivalent de la superficie de la ville de Montpellier.

La destruction des milieux naturels est plus particulièrement marquée sur le pourtour méditerranéen autour des grandes agglomérations qui font l'objet de très fortes demandes d'urbanisation.







L'artificialisation est une préoccupation majeure puisqu'elle constitue un changement souvent irréversible de l'usage des sols dont les conséquences sont souvent préjudiciables à l'environnement. Résultant de l'urbanisation et de l'expansion des infrastructures, son évolution est rythmée par la dynamique démographique et le développement économique. L'artificialisation se traduit par une consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers au profit d'implantations artificielles. Les surfaces artificialisées regroupent l'habitat et les espaces verts associés, les zones industrielles et commerciales, les équipements sportifs ou de loisirs, les réseaux de transport, les parkings ou encore les mines, décharges et chantiers.

L'Occitanie est un territoire attractif, tous les ans elle accueille en moyenne plus de 50 000 habitants supplémentaires. Cette croissance engendre un rythme élevé d'artificialisation des sols, lié notamment à l'urbanisation : entre 1990 et 2018, plus de 105 000 ha ont été artificialisés¹ . Or l'artificialisation est l'une des principales menaces sur la biodiversité.

L'artificialisation induit de multiples impacts sur la biodiversité : la destruction directe d'individus (espèces végétales et animales), la destruction des milieux naturels ou encore la rupture des corridors écologiques permettant le déplacement des espèces au sein du territoire comme l'a rappelé le rapport de l'IPBES² de 2019.

Tous les milieux naturels ne sont pas affectés de la même manière par l'artificialisation.

¹ Fiche Indicateur ORB Occupation du sol

²Intergovenemental Science-Policy Plateform on Biodiversity and Ecosystem Services



Principal milieu détruit par l'artificialisation en Occitanie entre 1990 et 2018

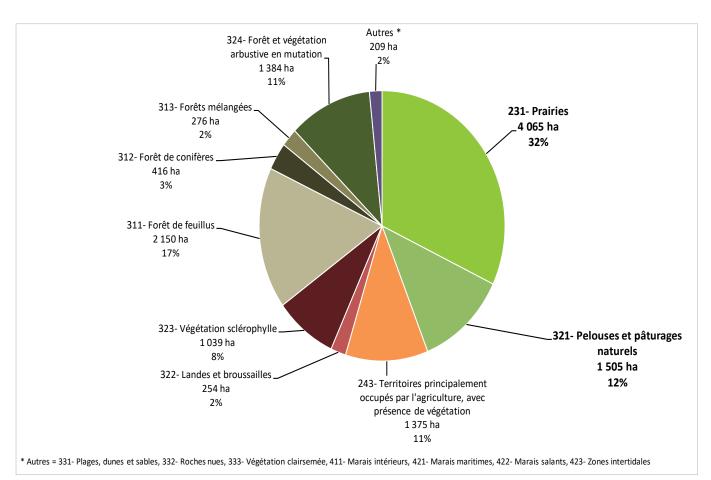


Figure 1: Milieux naturels détruits par l'artificialisation en Occitanie entre 1990 et 2018. Source : Corine Land Cover



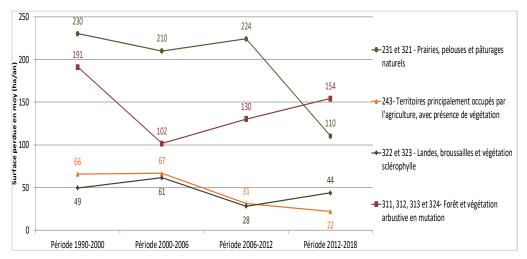


Figure 2 : Principales pertes des milieux naturels par artificialisation, annualisées au cours des quatre périodes sucessives entre 1990 et 2018 en Occitanie.

Parmi tous les milieux naturels présents en Occitanie, les prairies et les pelouses sont les milieux qui payent le plus lourd tribut avec une perte de plus de 5 500 ha entre 1990 et 2018 au profit de l'artificialisation (soit 44% de la surface artificialisée sur la période). En 28 ans, l'Occitanie a perdu en prairies et pelouses presque l'équivalent de la superficie de la ville de Montpellier. Par ailleurs, cette artificialisation est particulièrement marquée sur le pourtour méditerranéen qui porte la plus grande part (49%) des milieux détruits au profit de l'aménagement sur la période 1990-2018. A l'échelle de la France, le constat est le même, les prairies et les pelouses sont les principaux milieux détruits par artificialisation, dans des proportions légèrement supérieures à celles observées en Occitanie (50 % des milieux détruits). L'explication de ce phénomène se trouve d'une part dans la très forte demande d'urbanisation autour des grandes agglomérations et d'autre part dans le déploiement d'infrastructures.

Au cours des différentes périodes analysées, ces milieux ouverts connaissent des pertes très importantes et représentent toujours plus de 30% des milieux détruits par artificialisation. En moyenne, en Occitanie, plus de 200 ha de prairies ou pelouses sont détruites annuellement jusqu'en 2012. Sur la période 2012- 2018, on assiste à un changement de tendance, les forêts et la végé-

tation arbustive en mutation deviennent les principaux milieux détruits par artificialisation (47 % contre 33% pour les prairies et pelouses). Cette tendance est également observable à l'échelle de la France. Nous pouvons nous demander si cette importante baisse de consommation des surfaces de prairies et de pelouses (diminution de 50 % vis-à-vis de la période 1990-2006) peut en partie s'expliquer par la mise en œuvre de la trame verte et bleue et plus particulièrement par sa déclinaison en région à travers le schéma régional de cohérence écologique (SRCE). L'augmentation des pertes de surfaces de forêts au profit de l'artificialisation est un phénomène qui débute dès les années 2000. Il est difficile d'expliquer les raisons de cette tendance, étant donné l'impossible distinction entre forêt naturelle et plantation. Toutefois en ce qui concerne la perte de surface des végétations arbustives en mutation, il peut s'agir d'une artificialisation des parcelles autrefois exploitées pour aménager le territoire.

Il faut noter également que sur la période 1990-2018, une surface quasi équivalente (près de 9 000 hectares) de milieux naturels est détruite aussi pour transformation en surfaces agricoles ou en plans d'eau (fig 3).

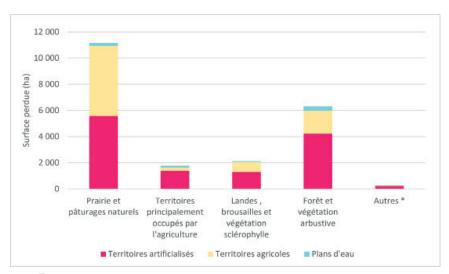


Figure 3 : Surface perdue par artificialisation, mise en culture ou création de plans d'eau, en Occitanie entre 1990 et 2018, par grands types de milieux naturels..

Autres*: Plages, dunes, roches nues, végétation clairsemée, mairais intérieurs, marais maritimes, marais salants, zones intertidales.



Principal milieu détruit par l'artificialisation entre 1990 et 2018 à l'échelle départementale

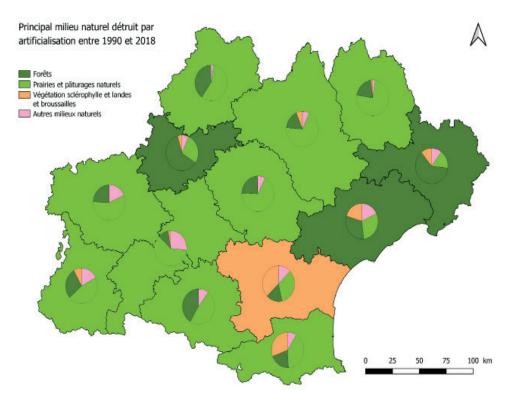


Figure 4 : Principal milieu naturel détruit par artificialisation entre 1990 et 2018 à l'échelle départementale. Source : Corine Land Cover.

A l'échelle des départements, les résultats ne sont pas homogènes et s'expliquent par le contexte propre à chacun de ces territoires.

La perte de surface des prairies et pelouses au profit de l'artificialisation concerne 9 départements mais dans des proportions variables : Pyrénées-Orientales (41 %), Hautes-Pyrénées (46 %), Ariège (48 %), Gers (57 %), Lot (57 %), Haute-Garonne (60 %), Tarn (68 %), Aveyron (69 %), Lozère (75 %).

Trois départements connaissent une artificialisation de leur territoire au détriment des forêts et de la végétation arbustive, il s'agit de l'Hérault (32 %), du Tarn-et-Garonne (61 %) et du Gard (62 %).

Enfin un seul département est concerné par une destruction importante de ses surfaces de végétation sclérophylle, landes et broussailles : l'Aude (37%).

	Prairies et pâturages naturels	Forêts	Végétation sclérophylle, landes et broussailles	Autres milieux naturels	Surface totale artificialisée
09 - Ariège	185	159	0	39	383
11 - Aude	228	109	250	84	671
12 - Aveyron	791	199	71	78	1 138
30 - Gard	372	1 399	249	228	2 248
31 - Haute-Garonne	931	164	39	409	1 542
32 - Gers	222	95	0	71	388
34 - Hérault	653	694	442	390	2 179
46 - Lot	920	651	0	43	1 614
48 - Lozère	282	78	6	9	376
65 - Hautes-Pyrénées	194	120	34	72	419
66 - Pyrénées-Orientales	274	135	208	59	675
81 - Tarn	390	137	3	44	573
82 - Tarn-et-Garonne	129	286	21	30	466

Figure 5 : Surface perdue par département par artificialisation entre 1990 et 2018 (en hectares).



UE-SOeS, CORINE Land Cover

https://land.copernicus.eu/paneuropean/corine-land-cover

https://inpn.mnhn.fr/telechargement/cartes-et-information-geographique/ref/referentiels



Les surfaces sont calculées sous SIG, avec la projection Lambert 93 et l'utilisation de la BD-ADMINEXPRESS de l'IGN pour les limites de territoire.

La progression des surfaces artificialisées est calculée (solde net) par analyse des changements entre deux années de production de CORINE Land Cover, pour chacune des 4 périodes disponibles (1990-2000, 2000-2006, 2006-2012 et 2012-2018). La valeur affichée pour la période 1990-2018 correspond à la somme des surfaces artificialisées pendant les 4 périodes étudiées. Une valeur annualisée peut être calculée pour chaque période ainsi que pour la période globale, en divisant simplement le total des surfaces artificialisées sur la période considérée par le nombre d'années de la période.

L'indicateur est calculé à partir des matrices de changements d'occupation des sols selon CORINE Land Cover (niveau 3).

Les milieux naturels pris en compte correspondent aux postes CORINE Land Cover suivants: 3, 4 et 231, 243, 244.

L'artificialisation est considérée à travers le poste 1 de CORINE Land Cover.





La base CLC est une base d'occupation des sols et pas directement des milieux naturels. Une occupation des sols plus précise permettrait d'affiner les résultats et apporter des informations supplémentaires.

La fréquence des mises à jour est limitée, d'où une assez faible sensibilité de l'indicateur aux évolutions.

La précision est loin d'être optimale ; le seuil de détection de 25 ha (5 ha pour l'analyse des changements) ou de 100 m pour les infrastructures linéaires comme les cours d'eau, limite ou exclut la prise en compte des zones de faible surface et masque également certaines évolutions si elles sont trop petites ou trop dispersées (contrairement à Teruti-Lucas, une enquête réalisée par les services statistiques du ministère en charge de l'Agriculture, qui semble mieux adapté à déceler les faibles surfaces artificialisées). De même, les milieux humides sont assez mal pris en compte par CLC.

RESSOURCES

Fiche Indicateur ORB Occupation du sol

Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services, IPBES (2019)

RÉDACTEUR FICHE

Anne-Sophie Rudi-Dencausse - Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

